

Commune de
FURIANI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 23 juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001200-20230626-A23062023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2023

Arrêté

OBJET : Arrêté portant autorisation d'organiser une manifestation culturelle à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) à Furiani le jeudi 29 juin 2023 de 18 heures à 2 heures.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE FURIANI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-2,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L 3334-2, L 3335-1 et L 3352-5,

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 sur « l'Organisation et la Programmation relative à la sécurité », article 23, 1^{er} alinéa,

Vu le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à « la Mise en œuvre de Service d'Ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif »,

Considérant la demande de l'Office du Tourisme Intercommunal de Bastia, dans le cadre des soirées « Si stà bè in Paese », d'organiser une manifestation culturelle le jeudi 29 juin 2023 de 18 heures à 2 heures à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) sur la Commune de Furiani.

ARRETE

Article 1 : L'Office du Tourisme Intercommunal de Bastia est autorisé à organiser un apéritif et un concert avec le groupe « SUPPLEMENT CHEESE », le jeudi 29 juin 2023 de 18 heures à 2 heures à l'Arboretum sis au lieu-dit Occhione (Parc de Luccianella) à Furiani.

Article 2 : L'organisateur devra respecter strictement les prescriptions suivantes :

- Interdiction de toutes activités autre que celles mentionnées dans le présent arrêté,
- Après la manifestation, procéder au nettoyage et ramasser les déchets (papiers, bouteilles ...)

Article 4 : Monsieur le Maire de Furiani, l'Office du Tourisme Intercommunal de Bastia, organisateur de la manifestation, et Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Haute-Corse sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Corse.

